

La Construction Sociale du Chanvre en RDC : Entre Invisibilité Pénale et Visibilité Economique

[The Social Construction of Hemp in the DRC: Between Penal Invisibility and Economic Visibility]

Victor TENE AMEN¹, Raoul KIENGE-KIENGE INTUDI², Joël NZAMPUNGU IMBOLE³

¹Chef des travaux à la faculté de Droit et doctorant à l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo
victorteneamen@gmail.com

²Juriste et criminologue, Directeur de l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa.
Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo
raoul.kienge@unikin.ac.cd

³Docteur en communication et doctorant en criminologie, Joël NZAMPUNGU IMBOLE est enseignant-chercheur à l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa.
Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo
Joel.nzampungu@unikin.ac.cd



Résumé : Cette étude explore la trajectoire sociocriminologique du chanvre en République Démocratique du Congo, analysant son passage d'un statut de plante sacrée, autrefois enchâssée dans des rites d'initiation rigoureux, à celui d'une ressource stigmatisée par une "invisibilité pénale" héritée des politiques prohibitionnistes du XXe siècle. En s'appuyant sur les théories de l'étiquetage de Howard Becker, l'article démontre comment l'érosion du contrôle coutumier et la démission parentale ont favorisé une anomie sociale où l'usage du chanvre, désormais désacralisé et récréatif, devient un marqueur de déviance chez une jeunesse en quête de repères. Ce processus d'invisibilisation institutionnelle occulte délibérément les potentialités de la plante, la réduisant à une simple identité criminogène qui alimente la méfiance entre l'Etat et les citoyens tout en paralysant l'innovation agricole locale.

Face à ce constat, l'article propose une transition vers une "visibilité citoyenne" par l'instauration d'un cadre législatif différencié, capable de distinguer techniquement le chanvre industriel du cannabis à usage psychotrope. Cette mutation institutionnelle ne se limite pas à une réforme juridique ; elle agit comme un levier de ré-institutionnalisation permettant de transformer une "innovation déviante" en une filière de souveraineté économique et écologique. Cette réhabilitation de la plante permettrait *in fine* de réconcilier les générations : le père retrouvant son autorité par la transmission d'un patrimoine foncier valorisé, et l'Etat s'affirmant comme le garant d'une économie verte, formelle et pourvoyeuse d'avenir pour la nation.

Mots clés : Chanvre, RDC, construction sociale, invisibilité pénale et visibilité économique.

Abstract: This study explores the socio-criminological trajectory of hemp in the Democratic Republic of the Congo, analyzing its transition from a sacred plant, once embedded in rigorous initiation rites, to a stigmatized resource characterized by "penal invisibility" inherited from 20th-century prohibitionist policies. Drawing on Howard Becker's labeling theory, the article demonstrates how the erosion of customary control and parental withdrawal have fostered a state of social anomie. In this context, the use of hemp—now desacralized and recreational—has become a marker of deviance among youth in search of identity. This process of institutional invisibilization deliberately obscures the plant's potential, reducing it to a purely criminogenic identity that fuels mistrust between the State and its citizens while paralyzing local agricultural innovation.

In response to these findings, the article proposes a transition toward "civic visibility" through the establishment of a differentiated legislative framework, capable of technically distinguishing industrial hemp from psychotropic cannabis. This institutional mutation is not limited to legal reform; it acts as a lever for re-institutionalization, transforming "deviant innovation" into a sector of economic and ecological sovereignty. Ultimately, the rehabilitation of the plant would reconcile generations: fathers would reclaim their authority by bequeathing valued land assets, and the State would assert itself as the guarantor of a formal green economy, providing a sustainable future for the nation.

Keywords: Hemp, DRC, social construction, penal invisibility, and economic visibility.

Introduction

En République démocratique du Congo, un paradoxe silencieux s'enracine dans le sol de plusieurs provinces : celui d'une plante à la fois omniprésente dans les pratiques quotidiennes et rigoureusement invisible dans les discours politiques et académiques officiels. Alors que le chanvre indien, ou cannabis, accompagne l'histoire des peuples congolais depuis des siècles, il demeure aujourd'hui confiné dans une zone d'ombre juridique et sociale. Cette invisibilité n'est pas fortuite ; elle est le fruit d'une sédimentation de stigmates historiques et de régulations prohibitives héritées du XXe siècle. Pourtant, à l'heure où l'économie mondiale redécouvre les vertus écologiques et industrielles du chanvre, de la construction durable à la pharmacopée moderne, la RDC semble se trouver à la croisée des chemins. L'enjeu n'est plus seulement agricole, il est profondément sociocritériologique : il s'agit de comprendre comment une ressource potentielle a été transformée en un péril social.

La problématique centrale de cette étude réside dans la tension entre la réalité matérielle du chanvre et sa représentation symbolique. Comment la transition d'un statut de « stupéfiant stigmatisé » vers celui de « ressource de développement » interroge-t-elle les mécanismes de réaction sociale et le cadre législatif congolais ? Ce questionnement pousse à explorer la manière dont le passage de l'invisibilité à la visibilité peut s'opérer sans rompre l'équilibre fragile entre la préservation des traditions ancestrales et les impératifs de la modernité économique. Il s'agit d'analyser le processus par lequel le chanvre, autrefois géré par des codes coutumiers stricts, a échappé au contrôle social pour devenir l'objet d'une répression étatique souvent aveugle à ses potentialités industrielles.

Pour aborder cette question, la démarche de cette recherche s'inscrit dans le cadre théorique de la criminologie de la réaction sociale et de l'étiquetage. Selon cette perspective, la déviance n'est pas une qualité intrinsèque à l'acte, mais une étiquette apposée par ceux qui détiennent le pouvoir de définir les normes. La présente étude mobilise ici le concept de « construction sociale » pour démontrer que l'invisibilité du chanvre en RDC est une décision politique et sociale délibérée. En s'appuyant sur les travaux de Howard Becker sur les « entrepreneurs de morale », elle analyse comment les institutions ont construit une image monolithique et criminogène du cannabis, occultant délibérément la figure du « chanvre industriel ». Ce cadre permet de comprendre que la réhabilitation de cette plante nécessite non seulement une réforme de la loi, mais une véritable « déconstruction » du stigmatisme social qui lui est rattaché.

La revue de la littérature témoigne d'une évolution marquée de la pensée sur ce sujet. D'une part, les recherches classiques comme celles de Maurice Benaim (1974) ou S. Bonnaud (1988) retracent l'histoire d'une relégation mondiale due à la prohibition des années 1930, souvent motivée par des intérêts économiques concurrents (papier, coton, plastique). D'autre part, des auteurs modernes comme Kirsten et Christopher Shockey (2016) ou John McPartland (1998) documentent une véritable « renaissance » du chanvre, soulignant ses applications en biotechnologie et son rôle dans l'économie verte.

Dans le contexte spécifique de la RDC, Jean-Pierre Okitolonda (2017) a souligné la marginalisation de cette culture dans les politiques agricoles nationales malgré son potentiel. Toutefois, pour comprendre l'ancrage profond de cette plante dans le tissu social local, il est indispensable de se référer aux travaux de Kazimoto, Kabengele et Nzampungu (2025). Ces auteurs analysent la culture du chanvre dans les territoires de Bikoro et d'Ingende comme un « fait social total » révélant une anomie structurelle. Ils démontrent que, face à l'enclavement et à la faillite des infrastructures routières, les populations optent pour le chanvre par « innovation économique », celui-ci devenant le seul moyen rationnel d'atteindre la prospérité. Leurs recherches mettent également

en lumière une « rébellion culturelle » où le chanvre s'insère désormais dans les rites matrimoniaux (dot), créant une contre-norme locale qui défie la loi formelle. Somme toute, les travaux sociologiques d'Edwidge Fondio Binta (1992) sur l'éducation traditionnelle africaine, complétés par les observations de Kazimoto et ses collègues sur le « retraitisme social » de la jeunesse, permettent de situer la rupture du contrôle social. L'usage du chanvre s'est banalisé avec l'érosion de l'autorité parentale et l'émergence d'une poly-consommation dangereuse (Chanvre/Tramadol), phénomène que les entretiens de terrain confirment par le constat d'un « laisser-faire » éducatif moderne face à une délinquance accrue.

La nouvelle perspective de cette étude réside dans l'analyse de la transition du chanvre de l'invisibilité vers une visibilité institutionnelle comme mécanisme de résolution de l'anomie. Contrairement aux approches centrées uniquement sur la déviance ou le constat de l'échec structurel, la présente recherche postule que la visibilité du chanvre industriel peut agir comme un levier de "ré-institutionnalisation". Il s'agit de démontrer comment la mutation du cadre législatif et la reconnaissance des vertus écologiques de la plante peuvent transformer une "innovation déviante" en une "innovation légitime", permettant de restaurer le lien social et l'autorité parentale par la création d'une économie verte, formelle et pourvoyeuse de dignité pour les communautés de l'Equateur.

Sur le plan méthodologique, cette étude adopte une approche qualitative et descriptive, ancrée dans une perspective expérientielle. La collecte des données repose sur une recherche documentaire approfondie croisée avec des données issues d'entretiens semi-directifs réalisés lors des recherches antérieures à Kinshasa et sur des sites d'enquête spécifiques. Cette immersion a permis de recueillir des témoignages directs de la part d'habitants et de parents, capturant la nuance entre l'héritage culturel de la « calebasse d'herbe » et la réalité brutale de la consommation urbaine actuelle. L'analyse des données suit une logique thématique visant à mettre en relief les décalages entre les perceptions populaires, les pratiques paysannes et les régulations étatiques.

Afin de traiter cette problématique de manière exhaustive, l'analyse s'articulera autour de trois axes principaux. Dans un premier temps, elle examinera la construction sociale de l'invisibilité du chanvre en RDC, en remontant aux sources du contrôle communautaire ancestral et à la rupture actuelle de l'autorité familiale. Dans un deuxième temps, elle analysera la dynamique de transition vers la visibilité, en mettant en lumière les avantages écologiques, industriels et économiques qui poussent aujourd'hui à une redécouverte de la plante. Enfin, l'étude identifiera les défis institutionnels et législatifs majeurs qui freinent cette mutation, afin de proposer des pistes pour une réglementation différenciée capable de transformer un stigmate historique en un levier de développement durable pour la République démocratique du Congo.

I. La construction sociale de l'invisibilité (L'Héritage)

Cette section analyse la trajectoire du chanvre en République Démocratique du Congo à travers le prisme de la réaction sociale. L'étude explore comment une plante, autrefois intégrée dans un système de régulation coutumier et sacré, a glissé vers la marginalité pour finir par être emprisonnée dans un carcan législatif prohibitif.

A. L'usage ancestral et le contrôle communautaire

Historiquement, dans les structures sociopolitiques traditionnelles de l'espace congolais, le chanvre n'était pas un objet de consommation banalisé. Sa présence était régie par une géographie du sacré et une hiérarchie sociale stricte. L'invisibilité de la plante n'était pas alors le résultat d'une interdiction légale, mais celui d'une exclusivité rituelle. Comme le souligne l'analyse du fait social total dans la cuvette centrale, le chanvre était l'apanage des « initiés » (Kazimoto, Kabengele & Nzampungu, 2025).

Dans les communautés rurales, notamment à Bikoro et Ingende (Equateur), l'usage de la plante était lié à des fonctions sociales précises : la préparation à la guerre, la réalisation de travaux communautaires pénibles (défrichage de forêts denses) ou la facilitation de la transe lors de rites divinatoires. La « calebasse d'herbe », instrument emblématique de cette consommation, était un objet de pouvoir. Ni les femmes, ni les enfants, ni les jeunes non-initiés n'étaient autorisés à la toucher, encore moins à en connaître les lieux de culture, souvent dissimulés dans les recoins les plus fertiles de la forêt.

Le contrôle communautaire reposait sur le respect des aînés, considérés comme les gardiens de l'équilibre social. La plante était perçue comme un outil de médiation avec le monde invisible ou comme un dopant physique nécessaire à la survie du groupe.

L'usage était donc fonctionnel et régulé. Cette invisibilité originelle constituait une forme de protection culturelle : en limitant l'accès à la plante, la communauté empêchait sa désacralisation et les risques de déviance individuelle qui auraient pu menacer la cohésion du clan (Fondio Binta, 1992, p. 74).

Cette régulation ancestrale s'appuyait sur une peur mystique de l'envoûtement. Le chanvre était perçu comme une plante chargée d'une énergie que seul l'adulte mûr, ancré dans la tradition, pouvait canaliser. L'interdit n'était pas perçu comme une privation de liberté, mais comme une mesure de sécurité publique pour préserver la santé mentale des membres les plus fragiles de la tribu. On considérait que l'herbe possédait une âme capable de dominer l'esprit de celui qui n'avait pas encore « l'âge de la sagesse » (Fondio Binta, 1992).

Par ailleurs, cette invisibilité traditionnelle servait de levier à la productivité agricole collective. L'usage thérapeutique et psychotrope était strictement circonscrit au temps de l'effort : on ne consommait pas pour le simple plaisir, mais pour transcender la douleur physique lors des durs travaux des champs. En dehors de ces contextes ritualisés, la plante « disparaissait » de l'espace public, évitant la création de comportements oisifs que la communauté aurait immédiatement sanctionnés comme déviant. Cette gestion rationnelle de la ressource explique pourquoi, avant la rupture du contrôle familial moderne, le chanvre ne générait pas l'anomie constatée aujourd'hui (Kazimoto et al., 2025).

B. de la rupture du contrôle familial

Le passage de l'invisibilité sacrée à une invisibilité honteuse (ou stigmatisée) s'explique par l'érosion des structures éducatives traditionnelles. Fondio Binta (1992, p.21) précise que, « l'éducation africaine classique reposait sur une répartition rigide des rôles : la mère pour la petite enfance, puis le père pour l'initiation à l'autorité et aux affaires des hommes ». Ce modèle exigeait soumission, discrétion et respect de la "mesure".

Cependant, les mutations socioculturelles et l'urbanisation galopante (notamment à Kinshasa) ont provoqué un ébranlement de ce contrôle. On assiste aujourd'hui à ce que les sociologues de la famille appellent une démission éducative. Les témoignages de terrain sont éloquentes :

« Les enfants commencent à dépasser la tête des parents, ils n'écoutent plus les parents, ils ont plus confiance aux amis qu'à leurs parents. Là où ils vont apprendre à cultiver et à consommer le chanvre, c'est chez leurs camarades, mais les parents ne font pas ça ! ».

L'autorité paternelle, autrefois absolue, est contestée par l'influence du groupe de pairs qui remplace le cercle des initiés. Cette rupture se manifeste par deux phénomènes majeurs : le passage du sacré au récréatif et la fin des interdits. Le "laisser-faire" ou le "laisser-aller" parental mentionné dans les entretiens traduit une perte de repères. Un habitant du site d'enquête renchérit :

« Les parents, qui jadis étaient très dirigistes (autoritaires) et sévères dans l'éducation de leurs enfants, sont aujourd'hui démissionnaires. Hier, les parents utilisaient des techniques brutales de répression des comportements non-désirés, en particulier les punitions corporelles (la chicote), mais aujourd'hui, il y a le "laisser-faire ou le laisser-aller" ».

Ce basculement vers le "laisser-faire" témoigne d'une crise de transmission où les valeurs de soumission et de discrétion sont balayées par une culture de rue plus attractive. Le contrôle social, qui était autrefois interne à la famille et à la lignée, s'effondre, laissant un vide que l'Etat ne parvient pas à combler. L'adolescent n'est plus une personne en formation guidée par les anciens, mais un individu autonome qui remet en question les valeurs familiales de façon plus ou moins violente.

Qui plus est, cette mutation est accentuée par les contraintes financières et la difficulté de trouver un emploi, qui prolongent la dépendance des jeunes tout en sapant la légitimité économique du père. Dans ce contexte, la consommation de chanvre devient un marqueur d'appartenance à un groupe de pairs marginalisé plutôt qu'une étape vers la vie adulte initiée. Le contrôle social migre ainsi de la "sagesse des anciens" vers la "loi de la rue", transformant une plante autrefois médicinale en un vecteur de déviance apparente.

C. La réaction pénale et le piège de la prohibition

L'invisibilité moderne du chanvre en RDC est surtout une invisibilité pénale. Elle résulte d'une confusion historique entretenue par les campagnes internationales de prohibition du XXe siècle. Sous l'influence des conventions internationales, notamment la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la RDC a adopté une législation qui ne fait aucune distinction entre le chanvre industriel (pauvre en THC) et le cannabis psychotrope (Okitolonda, 2017, p. 18).

Cette réaction pénale repose sur un processus d'étiquetage systématique, tel que théorisé par Howard Becker. En classant toutes les variétés de chanvre comme « substances dangereuses », l'Etat a créé un climat de peur et de méfiance (Becker, 1963, p. 145). Cette stigmatisation a pour conséquence majeure l'occultation des usages industriels, le renforcement du marché noir et une forme de concurrence déloyale imposée par les lobbies des matériaux synthétiques.

La répression aveugle a engendré une méfiance institutionnelle profonde qui paralyse l'innovation. En criminalisant sans nuance, l'appareil judiciaire congolais a enfermé le chanvre dans une identité purement psychotrope. Cette réaction sociale rigide empêche les décideurs de voir dans cette plante une solution écologique, car le simple fait de prononcer le mot « chanvre » évoque immédiatement la criminalité et la déchéance morale dans l'imaginaire collectif (Fondio Binta, 1992, p. 105). Cette stigmatisation est renforcée par une éducation limitée et une désinformation médiatique persistante.

Le public, faute d'une information impartiale distinguant les variétés industrielles des variétés récréatives, adhère massivement au discours de la prohibition. Tant que la science ne sera pas mobilisée pour démentir les stéréotypes et que la loi restera ambiguë, le chanvre demeurera prisonnier de cette « étiquette » de déviance qui freine toute tentative de valorisation économique (Kazimoto, Kabengele & Nzampungu, 2025).

L'héritage du chanvre en RDC est celui d'une double perte : la perte du sens sacré ancestral et la perte d'une opportunité économique moderne. Le chanvre est aujourd'hui « invisible » politiquement parce qu'il est « visible » criminellement. Cette construction sociale du « poison » empêche de voir la « plante providentielle ». Pour sortir de cette impasse, il devient impératif de déconstruire le stigmate pour permettre à la plante de redevenir un objet de politique publique et non plus seulement un objet de répression policière.

II. La dynamique de visibilité

Cette deuxième section explore le basculement progressif du chanvre de l'ombre vers la lumière. Ce processus de « visibilisation » n'est pas le fruit du hasard, mais la conséquence d'une pression croissante exercée par les enjeux climatiques mondiaux et la réussite de modèles économiques étrangers qui forcent la RDC à reconsidérer son propre potentiel.

A. Le changement de paradigme

La transition vers la visibilité du chanvre s'inscrit dans un contexte global où la durabilité devient une priorité majeure. Des nations telles que le Canada, certains Etats américains et plusieurs pays européens ont ouvert la voie en allégeant leurs réglementations. Ce dégel législatif international agit comme un catalyseur en RDC, incitant les chercheurs et les entrepreneurs locaux à questionner le *statu quo* prohibitif. La « renaissance » du chanvre marque ainsi un tournant : autrefois éclipsée par les préjugés, cette culture reprend aujourd'hui ses lettres de noblesse, portée par une prise de conscience des enjeux de l'économie verte.

Les gouvernements perçoivent désormais le chanvre comme un moyen de dynamiser l'économie écologique en promouvant une agriculture durable qui équilibre production, protection environnementale et bien-être social. En RDC, cette dynamique est alimentée par l'influence des médias et de la culture populaire mondiale, qui dépeignent de plus en plus le chanvre non plus comme une drogue, mais comme une solution aux crises récentes. Shockey et Shockey (2016, p.12) martèlent que « cette revitalisation s'accompagne d'un changement de mentalité profond où la plante est reconnue comme un vecteur de responsabilité sociale ». Ce changement de paradigme est également soutenu par l'émergence de startups et d'investissements internationaux qui frappent aux portes du continent africain. Le chanvre n'est plus perçu comme une plante de "déviant", mais comme une opportunité pour les fermiers congolais de sortir de la pauvreté. Ce mouvement de visibilité oblige l'Etat congolais à envisager

une transition d'une politique de répression vers une politique de soutien, calquée sur les succès de l'Afrique australe ou de l'Europe.

La visibilité croissante est le résultat d'un effort de sensibilisation académique. Les séminaires et les publications scientifiques commencent à déconstruire les stéréotypes liés au cannabis récréatif pour mettre en avant la distinction irréfutable entre les variétés psychotropes et industrielles. Ce passage du "stigmate" à la "science" permet d'intégrer le chanvre dans les débats sur la diversification agricole, indispensable pour la résilience économique de la RDC face à la fluctuation des prix des matières premières classiques.

Au niveau local, cette visibilité est d'autant plus nécessaire que les mécanismes de transmission anciens ont échoué. Là où la tradition échouait par le « laisser-aller » des parents, l'économie verte propose un nouveau cadre de régulation par le travail et l'innovation. Un enquêté soulignait déjà cette rupture :

« Les parents, qui jadis étaient très dirigistes et sévères... sont aujourd'hui démissionnaires ».

La visibilité économique offre ainsi une alternative à cette démission, en transformant une plante autrefois "volée" aux parents par les jeunes en une culture encadrée par l'Etat et génératrice de revenus officiels. L'enjeu est donc de passer d'une consommation clandestine apprise chez les camarades à une filière structurée où l'apprentissage se fait dans des centres de formation agricole. Cette nouvelle visibilité permet de rompre le cycle de la déviance sociale pour réintégrer le chanvre dans le domaine de l'utilité publique, transformant le "secret de camarades" en une expertise nationale reconnue.

B. Polyvalence et innovation des usages modernes du chanvre

Le chanvre se distingue par une polyvalence exceptionnelle qui alimente sa nouvelle visibilité dans le secteur industriel. Ses applications vont bien au-delà de l'usage ancestral de la "calebasse" ; elles touchent aujourd'hui des secteurs de pointe comme l'aéronautique, l'automobile et la médecine moderne. Cette diversité d'usages « s'explique par la richesse de ses composants : des fibres ultra-résistantes aux graines nutritives (super-aliments), en passant par les extraits aux propriétés anti-inflammatoires et hydratantes utilisés en cosmétique » (Shockey & Shockey, 2016, p. 78).

L'innovation la plus prometteuse pour la RDC réside sans doute dans la construction écologique. L'utilisation de la chènevotte (moelle de la tige) pour fabriquer du "béton de chanvre" permet de construire des bâtiments dotés d'une isolation thermique naturelle exceptionnelle, réduisant l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. Dans un pays en pleine expansion urbaine, cette technologie offre une alternative durable et locale aux matériaux importés et polluants, transformant la plante en une ressource stratégique pour l'architecture de demain.

Sur le plan textile et artisanal, le chanvre renoue avec son passé tout en se modernisant. Les fibres de chanvre sont de plus en plus prisées pour la confection de vêtements, de sacs et de tissus d'ameublement en raison de leur robustesse et de leur faible impact environnemental par rapport au coton. Cette filière représente un potentiel immense pour les artisans congolais, permettant le développement d'un commerce éthique et équitable qui valorise le savoir-faire local tout en répondant aux exigences du marché mondial de la mode durable.

En outre, le secteur de la santé explore de nouveaux horizons grâce aux cannabinoïdes non psychoactifs comme le CBD. La recherche scientifique examine ses vertus thérapeutiques, offrant des perspectives encourageantes pour le traitement de diverses pathologies. En valorisant ces propriétés, la RDC pourrait se positionner sur le marché lucratif de la pharmacopée naturelle, à condition que le cadre législatif autorise enfin la transformation locale de la plante, évitant que la valeur ajoutée ne soit captée uniquement par les industries étrangères.

Cette polyvalence industrielle permet de désamorcer les inquiétudes des parents qui voyaient leurs enfants s'égarer. En orientant la plante vers la production de matériaux et de médicaments, l'Etat assume ce nouveau rôle de contrôle, non plus par la force (la chicote), mais par la création d'une chaîne de valeur qui donne un but constructif à la culture.

L'innovation technologique permet également de surmonter la "peur de l'envoûtement" autrefois associée à la plante. En séparant physiquement et chimiquement les composants (fibres d'un côté, CBD de l'autre), on rationalise l'usage de la plante. Elle perd son

caractère mystérieux et dangereux pour devenir une matière première banale et utile, rendant sa culture acceptable aux yeux de la communauté qui craignait jadis de voir ses enfants « dépasser la tête des parents » par une consommation incontrôlée. Cette transition vers la visibilité technique offre ainsi une réponse concrète à l'anomie sociale en réintégrant la plante dans un cadre de rationalité économique et de légalité (Kazimoto et al., 2025).

C. Avantages environnementaux

Le chanvre s'affirme comme une culture essentielle pour un futur durable grâce à ses propriétés écologiques uniques. En tant que plante à croissance rapide, il nécessite considérablement moins d'eau et de pesticides que le coton ou le maïs, ce qui en fait une option idéale pour une agriculture responsable en RDC (Okitolonda, 2017). Ses racines profondes, pouvant atteindre jusqu'à deux mètres, jouent un rôle déterminant dans la lutte contre l'érosion des sols et l'amélioration de leur structure (Shockey & Shockey, 2016), favorisant la santé globale des écosystèmes agricoles souvent malmenés par les cultures intensives.

Un avantage majeur, particulièrement pertinent pour les engagements climatiques de la RDC (pays solution), est la capacité exceptionnelle du chanvre à séquestrer le carbone. Cette plante capte le CO₂ atmosphérique plus efficacement que la plupart des arbres ou des cultures classiques, avec une absorption estimée entre 10 et 15 tonnes de CO₂ par hectare, agissant comme un véritable puits de carbone (McPartland, 1998). Intégrer le chanvre dans les cycles de rotation des cultures permettrait aux agriculteurs congolais de participer activement à l'atténuation du réchauffement climatique tout en régénérant les terres épuisées par des décennies de monoculture.

En plus de l'amélioration des sols, le chanvre joue un rôle de "nettoyeur" environnemental. Il est capable d'absorber les métaux lourds et les polluants du sol par un processus de phytoremédiation. Dans les régions minières de la RDC où les terres sont souvent contaminées, la culture du chanvre industriel pourrait offrir une solution biologique pour assainir les écosystèmes, « préparant ainsi le terrain pour d'autres cultures alimentaires et garantissant une meilleure sécurité sanitaire pour les populations locales » (Shockey & Shockey, 2016, p. 182).

Ces avantages écologiques contribuent à transformer radicalement la perception sociale de la plante. Elle n'est plus vue comme une "herbe folle" menaçant la jeunesse, mais comme une alliée de la biodiversité et de la lutte contre la désertification. En mettant en lumière ces bénéfices, la dynamique de visibilité s'éloigne du discours moralisateur pour embrasser une approche pragmatique et scientifique : le chanvre n'est pas seulement économiquement rentable, il est écologiquement indispensable pour la résilience de l'agriculture congolaise face aux défis du XXI^e siècle.

Cette réhabilitation écologique est une réponse directe à la crise de "laisser-faire" constatée sur le terrain. Face à l'échec du contrôle parental brutal, la visibilité des avantages environnementaux propose un nouveau contrat social fondé sur l'agriculture responsable. Si les jeunes « n'écoutent plus les parents », ils sont en revanche sensibles aux enjeux de leur propre avenir climatique. Faire du chanvre un outil de sauvegarde de la terre congolaise redonne une dimension noble à sa culture.

En restaurant les sols dégradés, le chanvre redonne de la valeur au patrimoine foncier familial. Cette dynamique pourrait réconcilier les générations : le père, autrefois « dirigiste » mais aujourd'hui « démissionnaire » par manque de moyens, retrouve une autorité en transmettant une terre fertile et une culture d'avenir. La visibilité écologique transforme ainsi une plante de "deshonneur" en un instrument de dignité retrouvé pour les communautés locales.

III. Les défis de la transition institutionnelle

Cette section aborde les obstacles structurels qui empêchent la République Démocratique du Congo de transformer le potentiel du chanvre en réalité concrète. Si la dynamique de visibilité est lancée sur le plan scientifique et écologique, elle se heurte encore à un mur institutionnel où l'ambiguïté législative et les résistances économiques forment un goulot d'étranglement pour le développement de la filière.

A. L'ambiguïté législative en RDC

Malgré l'évolution des mentalités, la loi en RDC reste profondément ambiguë. L'absence d'un texte clair autorisant spécifiquement la culture, le traitement et la distribution du chanvre industriel freine toute expansion commerciale majeure.

Actuellement, la législation congolaise traite souvent le chanvre sous l'angle unique de la loi sur les stupéfiants, ce qui maintient les cultivateurs dans une insécurité permanente (Okitolonda, 2017). Un agriculteur souhaitant investir dans le chanvre pour la fibre textile s'expose aux mêmes rigueurs pénales qu'un trafiquant de cannabis récréatif, faute d'un décret d'application distinguant les variétés par leur taux de THC.

Cette situation crée un paradoxe où l'innovation est paralysée par la peur de la répression. Comme noté dans nos recherches, « l'attribution du statut d'illicéité au chanvre... a souvent entravé la recherche et l'innovation dans ce domaine ». Devant cette incertitude, les investisseurs sérieux hésitent à injecter des capitaux dans une activité qui, bien que lucrative et écologique, peut être démantelée à tout moment par une intervention policière. L'invisibilité institutionnelle devient alors un mécanisme d'auto-censure pour le secteur privé.

L'insécurité juridique impacte également la relation entre l'Etat et le citoyen. Lorsque les lois sont floues, le risque des pratiques corruptives et de harcèlement des petits producteurs augmente, renforçant le sentiment de méfiance envers les institutions. Les agriculteurs congolais qui voient pourtant dans le chanvre une issue à la pauvreté, préfèrent maintenir leurs cultures dans l'ombre, perpétuant le cycle de l'invisibilité pour se protéger d'un appareil judiciaire qui ne fait pas de distinction technique entre les usages.

Cette ambiguïté législative empêche la mise en place de normes de qualité et de traçabilité indispensables pour l'exportation. Sans un cadre légal reconnaissant le chanvre industriel comme une culture de rente, la RDC ne peut pas certifier ses produits sur le marché international, laissant le champ libre aux pays voisins qui ont déjà modernisé leur arsenal juridique (Shockey & Shockey, 2016, p.44). Le flou n'est donc pas seulement un problème de droit, c'est un véritable frein à la souveraineté économique du pays.

Au-delà de la sphère économique, ce vide juridique alimente la démission parentale constatée sur le terrain. En l'absence de directives claires de l'État, les familles se retrouvent sans boussole pour distinguer le licite de l'illicite (Fondio Binta, 1992, p.22). Un habitant soulignait que le contrôle doit désormais « laisser une part à l'État », mais si l'État reste muet ou contradictoire, le « laisser-faire » éducatif s'accroît. L'adolescent, face à une loi qui punit tout sans rien expliquer, finit par rejeter l'autorité globale, renforçant le constat que « les enfants commencent à dépasser la tête des parents ».

De plus, l'ambiguïté législative empêche la mise en place d'une véritable police de proximité formée aux spécificités botaniques. Sans critères techniques de différenciation (comme le taux de THC), l'agent de l'ordre utilise la force brute au lieu de la régulation. Cette approche purement répressive valide l'apprentissage clandestin mentionné dans les entretiens :

Les jeunes apprennent à se cacher « chez leurs camarades » plutôt qu'à respecter une norme citoyenne.

La transition institutionnelle nécessite donc une loi qui nomme les choses pour que l'invisibilité pénale disparaisse au profit d'une visibilité citoyenne.

B. Les intérêts économiques concurrents

La visibilité du chanvre menace des secteurs établis qui perçoivent cette plante polyvalente comme une concurrence redoutable. Historiquement, l'émergence du chanvre a été perçue comme une menace pour les industries du papier, du plastique et du coton (Benaim, 1974, p. 56). En RDC, ces lobbies, bien que parfois moins structurés que dans les pays occidentaux, exercent une influence sur les politiques agricoles. Le coton, culture coloniale par excellence, continue de bénéficier de soutiens institutionnels alors que le chanvre, plus durable et moins exigeant, reste vilipendé.

Il est fort possible que des tentatives soient faites pour ternir la réputation du chanvre afin de sauvegarder les intérêts économiques existants. Le plastique, bien que polluant, est une industrie massivement implantée en RDC. Le développement d'un bioplastique à base de chanvre pourrait déstabiliser ces circuits. Cette résistance ne s'exprime pas toujours par une opposition frontale, mais souvent par le maintien de stéréotypes négatifs dans les discours publics, associant systématiquement la plante à la criminalité pour bloquer son ascension industrielle.

Cette concurrence se joue aussi sur le terrain des subventions et de l'accès à la terre. Les cultures vivrières et industrielles classiques (maïs, café, manioc) dominent le paysage des financements publics. Le chanvre, par son invisibilité politique, est exclu

des programmes de soutien au développement rural. Cette discrimination économique renforce le stigmate : si la plante n'est pas subventionnée ou encouragée par le ministère de l'Agriculture, elle reste, par déduction sociale, une culture suspecte ou de moindre valeur.

La résistance provient parfois des structures de contrôle elles-mêmes. Une transition vers une légalité claire réduirait les opportunités de rentes liées à la répression. Passer d'une logique de « saisie-destruction » à une logique de « contrôle-certification » demande une restructuration administrative que certains acteurs institutionnels peuvent percevoir comme une perte d'influence. La transition vers la visibilité nécessite donc de vaincre non seulement des lobbies industriels, mais aussi des inerties bureaucratiques profondément ancrées.

Ces résistances économiques s'appuient sur l'imaginaire de la déviance pour disqualifier le chanvre. En martelant que le chanvre est le responsable de la « dépravation des mœurs », certains secteurs protègent leurs parts de marché sous couvert de moralité. Ils exploitent la peur des parents qui constatent que leurs enfants « n'écourent plus les parents ». En liant systématiquement le chanvre industriel au spectre du jeune délinquant de Kinshasa, ils freinent une transition qui pourrait pourtant offrir des emplois à cette même jeunesse désœuvrée.

L'enjeu est donc de démontrer que la visibilité du chanvre n'est pas une menace pour la morale, mais une menace pour l'obsolescence industrielle. Si la transition institutionnelle tarde, c'est aussi parce que les « entrepreneurs de morale » (Becker, 1963) servent parfois les intérêts de lobbies qui craignent la durabilité. Il s'agit de déconstruire le discours qui prétend protéger la famille congolaise alors qu'il ne fait que maintenir le pays dans une dépendance envers des matériaux importés et polluants, au détriment de l'autonomie agricole locale.

C. Vers une réglementation différenciée

Le défi ultime de la transition institutionnelle réside dans la capacité de la RDC à instaurer une réglementation différenciée. Il est impératif de sortir de l'amalgame pour créer un cadre légal qui distingue clairement le chanvre à usage industriel et médical du cannabis à usage récréatif. Une telle réforme permettrait de lever le stigmate tout en maintenant un contrôle rigoureux sur les substances psychoactives. C'est ici que l'Etat doit reprendre le rôle que les parents ont perdu.

Cette réglementation doit s'appuyer sur des critères scientifiques précis, notamment le taux de THC (tétrahydrocannabinol). Tandis que les normes internationales, notamment celles de l'OCDE, fixent souvent ce seuil à moins de 0,3 % pour le chanvre industriel (McPartland, 1998, p. 215), la RDC doit définir ses propres standards adaptés à ses variétés locales. En adoptant ces standards, la RDC pourrait rassurer l'opinion publique et les parents qui craignaient de voir leurs enfants « dépasser la tête des parents » par une consommation incontrôlée. La loi deviendrait alors un instrument de pédagogie sociale, expliquant la différence entre la fibre qui habille et l'herbe qui envoûte.

Pour être efficace, ce cadre légal doit accompagner les agriculteurs plutôt que de les punir a priori. Il s'agit de mettre en place des systèmes de licences, de semences certifiées et de contrôles techniques sur le terrain. Cela permettrait de réintégrer les petits producteurs dans l'économie formelle, transformant le « secret de camarades » en une professionnalisation encadrée, comme l'ont préconisé les récentes études sur l'anomie dans l'Equateur (Kazimoto, Kabengele & Nzampungu, 2025). La visibilité institutionnelle offrirait alors une protection aux plus vulnérables de la filière, leur garantissant un accès aux marchés sans crainte de poursuites.

Ainsi, une réglementation claire permettrait de mobiliser la recherche scientifique nationale. Les universités congolaises pourraient enfin étudier les propriétés chimiques du chanvre local sans risquer l'illégalité.

Conclusion

La trajectoire de la culture du chanvre en République Démocratique du Congo, de son invisibilité ancestrale vers une visibilité moderne encore balbutiante, constitue un miroir des mutations profondes de la société congolaise. Ce voyage analytique a mené l'étude des calebasses sacrées des initiés, où la plante était régulée par une géographie du sacré et un contrôle communautaire rigoureux, au constat amer d'une rupture du contrôle familial moderne. L'analyse a montré comment l'érosion de l'autorité

paternelle et le « laisser-faire » éducatif ont transformé un outil de médiation culturelle en un vecteur de déviance récréative stigmatisée, poussant la jeunesse vers un apprentissage clandestin « chez les camarades ».

La synthèse de cette étude démontre que l'invisibilité du chanvre en RDC n'est pas une absence physique, mais une construction sociale délibérée, nourrie par une réaction pénale rigide héritée de la prohibition du XXe siècle. En occultant les potentialités industrielles de la plante pour n'en retenir que le stigmate psychotrope, les institutions ont enfermé cette ressource dans une identité criminelle. Cependant, le changement de paradigme mondial vers l'économie verte et les avantages écologiques indéniables du chanvre imposent aujourd'hui une sortie de l'ombre. La RDC, en tant que « pays solution » face aux enjeux climatiques, possède avec le chanvre un levier unique pour séquestrer le carbone, restaurer son sol et dynamiser son industrie manufacturière (textile, béton de chanvre, bioplastiques).

Les perspectives d'avenir pour cette culture ouvrent une voie royale vers le développement durable et la justice sociale, particulièrement pour les communautés locales des différentes provinces de la RDC. Dans ces zones où la précarité économique alimente souvent l'insécurité et la déscolarisation, la légitimation du chanvre industriel pourrait transformer des cultures souterraines en une filière de rente structurée. En offrant aux petits producteurs un cadre légal sécurisé, l'Etat ne se contenterait pas de générer des revenus ; il restaurerait la dignité de ces communautés en transformant un « poison social » en un instrument de souveraineté économique. La justice sociale passe ici par la reconnaissance de la valeur d'une plante qui, bien encadrée, peut financer des écoles, des centres de santé et des infrastructures locales sans détruire la santé de la jeunesse.

Somme toute, ce travail ouvre de nouveaux horizons pour la recherche scientifique en RDC. Les futures études devraient s'orienter vers une caractérisation biochimique systématique des variétés locales (landraces) pour identifier celles ayant les taux de THC les plus bas, compatibles avec une exploitation industrielle. Sur le plan sociocriminologique, il serait pertinent d'analyser l'incidence d'une réglementation différenciée sur la réduction de la criminalité urbaine et sur la réinsertion des jeunes marginaux par les métiers du chanvre. En peu de mots, passer de l'ombre de la prohibition à la lumière de l'innovation est un acte de courage politique qui pourrait faire du chanvre le symbole d'une RDC capable de réconcilier ses traditions ancestrales avec les impératifs d'un futur durable.

Références

- [1]. BECKER, H. S. (1963). *Outsiders: Studies in the sociology of deviance*. Free Press.
- [2]. BENAÏM, M. (1974). *Le chanvre : culture, histoire, usages*. Éditions du Seuil.
- [3]. BONNAUD, S. (1988). *Histoire du chanvre et du lin en France*. Éditions France Agricole.
- [4]. BRENIER, C. (1996). *Le chanvre industriel : Histoire et perspectives*. Presses Universitaires de France.
- [5]. CLERC, J. (2002). *Le chanvre et la société rurale*. Editions L'Harmattan.
- [6]. CONRAD, C. (1999). *Hemp: Lifeline to the Future*. Creative Xpressions.
- [7]. DAVIS, R. M. (2020). *The hemp industry: A comprehensive guide to the economics, politics, and cultural history of the world's most valuable crop*. Portland.
- [8]. DUBOIS, M. (2010). *Chanvre et civilisation : Du textile à la politique*. Editions Fayard.
- [9]. FONDIO BINTA, E. (1992). *Représentation des rôles féminins dans les familles africaines* [Mémoire de maîtrise en psychologie]. Université de Cocody-Abidjan.
- [10]. FOUCHER, J.-L. (1999). *Le chanvre en Europe : Techniques, commerce et usages (XVIe – XXe siècle)*. Éditions Errance.
- [11]. GOSSELIN, P. (2015). *Le grand livre du chanvre*. Éditions Quae.
- [12]. HERER, J. (1985). *The Emperor Wears No Clothes*. Ah Ha Publishing.

- [13]. KAZIMOTO, J., KABENGELE, M., & NZAMPUNGU, L. (2025). Chanvre, culture et déviance sociale : étude de l'usage, de l'économie et de l'anomie dans les territoires de Bikoro et d'Ingende (province de l'équateur, RDC), in *ziglobita*, RA2LC n°16, Vol.2 – Décembre 2025.
- [14]. LEDUC, H. (2018). *Le chanvre industrialisé : Histoire d'une relégation et d'un retour*. Éditions Armand Colin.
- [15]. LEE, M. A. (2012). *Smoke signals: A social history of marijuana*. Scribner.
- [16]. MARTIN, A. (s.d.). *Culture et économie du chanvre en France (1850-1950)*.
- [17]. MBOKAMOSIKA. (2017). *Le chanvre en RDC*. <http://www.mbokamosika.com/article-12980921.html> (consulté le 08/04/2017).
- [18]. McPARTLAND, J. M. (1998). *Hemp: A new crop with new uses for north america*. New York.
- [19]. MOREAU, S. (2004). *Le chanvre et les fibres végétales : Histoire, techniques, usages*. Editions Belin.
- [20]. O'CONNELL, D. T. (2015). *Hemp for health*. Nouvelle-Zélande.
- [21]. OKITOLONDA, J.-P. (2017). Potentiel agricole et défis législatifs en RDC. *Journal of African studies*.
- [22]. PELTIER, L. (1985). *Le chanvre : usages, cultures, histoire*. Editions Payot.
- [23]. POLLAN, M. (2006). *The omnivore's dilemma: A natural history of four meals*. Penguin Press.
- [24]. ROUX, A. (1992). *Du chanvre au papier : Histoire d'une industrie*. Editions Champ Vallon.
- [25]. SHOCKEY, K., & SHOCKEY, C. (2016). *Ferment your vegetables*. Storey publishing.